



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8152<sup>e</sup>** séance

Vendredi 5 janvier 2018, à 15 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Umarov . . . . .	(Kazakhstan)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M. Inchauste Jordán
	Chine . . . . .	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire . . . . .	M. Tanoh-Boutchoue
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Haley
	Éthiopie . . . . .	M. Alemu
	Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
	France . . . . .	M. Delattre
	Guinée équatoriale . . . . .	M. Ndong Mba
	Koweït . . . . .	M. Alotaibi
	Pays-Bas . . . . .	M. Van Oosterom
	Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
	Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Rycroft
	Suède . . . . .	M <sup>me</sup> Schoulgin-Nyoni

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 10.*

### **Souhaits de bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité et remerciements aux membres sortants**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Étant donné que le Conseil de sécurité tient sa première séance de l'année, je voudrais chaleureusement présenter à tous les membres du Conseil de sécurité, de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétariat mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Puisque je préside la première séance du Conseil pour l'année 2018, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres, la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, le Koweït, les Pays-Bas, le Pérou et la Pologne. Nous attendons avec intérêt leur participation aux travaux du Conseil. Leur expérience et leur sagesse seront d'une aide précieuse au Conseil alors qu'il s'acquitte de ses responsabilités.

Je saisis cette occasion pour exprimer la profonde gratitude du Conseil aux membres sortants – l'Égypte, l'Italie, le Japon, le Sénégal, l'Ukraine et l'Uruguay – pour leur importante contribution aux travaux du Conseil durant leurs mandats.

### **Remerciements au Président sortant**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais également saisir la présente occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. l'Ambassadeur Koro Bessho, Représentant permanent du Japon, pour ses services en tant que Président du Conseil pour le mois de décembre 2017. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Bessho et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République islamique d'Iran à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tayé-Brook Zerihoun,

Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Zerihoun.

**M. Zerihoun** (*parle en anglais*) : Comme cela m'a été demandé, je vais informer le Conseil de sécurité des événements en cours en République islamique d'Iran au titre du point de l'ordre du jour « La situation au Moyen-Orient ».

Étant donné qu'il s'agit de la première séance publique du Conseil de sécurité en 2018, je voudrais, au nom du Département des affaires politiques, féliciter les six nouveaux membres élus du Conseil à l'occasion de leur accession à leurs importantes responsabilités. J'adresse également au Conseil de sécurité tous mes vœux pour une année couronnée de succès.

Les manifestations en République islamique d'Iran ont commencé le 28 décembre 2017, lorsque des centaines d'Iraniens se sont rassemblés, de manière essentiellement pacifique à Machhad, la deuxième plus grande ville du pays, scandant des slogans contre les difficultés économiques. Dans les jours qui ont suivi, des manifestations ont éclaté dans d'autres centres urbains, y compris Téhéran, ainsi que dans de nombreuses zones rurales. Certains des slogans exprimaient également la déception face à la lenteur ou à l'insuffisance des changements apportés aux restrictions sociales et aux libertés politiques, et critiquaient ce que les manifestants dénonçaient comme la position privilégiée du clergé et des éléments de la sécurité du pays. Dans d'autres cas, les manifestants demandaient que l'Iran mette fin à ses interventions coûteuses dans la région.

Alors que les manifestations s'aggravaient, certaines sont devenues violentes. Les vidéos affichées sur les plateformes de médias sociaux, dont plusieurs restent largement censurées par le Gouvernement, et les images diffusées par les chaînes de télévision d'État montrent le passage à tabac de manifestants et l'incendie de bâtiments publics, de banques et de centres religieux. Selon les informations diffusées par les médias iraniens officiels, plus de 20 Iraniens, dont un adolescent et un policier, auraient perdu la vie au cours des manifestations. Le Ministère de l'intérieur de l'Iran a indiqué que plus de 1 000 manifestants avaient été arrêtés, bien que beaucoup d'entre eux aient depuis été libérés.

Étant donné sa présence très limitée sur le terrain, le Secrétariat ne peut ni confirmer ni infirmer l'authenticité des images diffusées ni l'ampleur de la violence. Toutefois, nous avons reçu des informations selon lesquelles c'est la police, et non les forces militaires, qui s'occupe de ces manifestations.

Le 3 janvier, les Gardiens de la révolution iranienne ont annoncé la fin des manifestations contre le Gouvernement. Selon des informations récentes, il y aurait encore des manifestations de moindre ampleur et plus isolées. Parallèlement, du 3 au 5 janvier, de grands rassemblements pro-gouvernementaux auraient eu lieu dans tout le pays, les participants exprimant leur appui au Guide suprême et condamnant la violence.

Le 31 décembre 2017, le Président Rouhani a déclaré à une réunion du Conseil des ministres que le peuple iranien devrait être autorisé à protester et à critiquer le Gouvernement. Dans le même temps, il a souligné que la violence ne serait pas tolérée. Deux jours plus tard, le 2 janvier, le Guide suprême, l'Ayatollah Khamenei a accusé les ennemis de l'Iran, sans les nommer, d'avoir fomenté les troubles. Le 3 janvier, le Représentant permanent de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies a écrit au Secrétaire général, accusant les États-Unis d'intensifier

« de façon grotesque leur ingérence dans les affaires intérieures de l'Iran sous prétexte de fournir un appui à des manifestations sporadiques [en Iran] ».

La flambée de manifestations violentes en Iran a braqué les projecteurs sur les événements survenus dans le pays. Plusieurs dirigeants du monde ont exprimé leur appui aux manifestants iraniens. D'autres, notamment l'Union européenne, ont exhorté les autorités iraniennes à respecter le droit de manifester pacifiquement et la liberté d'opinion. D'autres encore ont soutenu le Gouvernement iranien, qualifiant les manifestations de question interne.

Le 3 janvier, le Secrétaire général a publié une déclaration dans laquelle il a déploré les pertes en vies humaines dans les manifestations et exhorté au respect du droit de réunion pacifique et de la liberté d'expression, tout en appelant à ce que les manifestations se déroulent de manière pacifique. Le même jour, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a demandé aux autorités iraniennes

« de gérer la vague de contestation qui déferle sur tout le pays avec grande prudence afin de ne pas exacerber la violence et les troubles »

et d'enquêter sur tous les décès et les blessures graves survenus jusqu'ici.

Le 5 janvier, quatre Rapporteurs spéciaux des Nations Unies ont déclaré que

« [l]es autorités iraniennes [devaient] prendre des mesures immédiates pour que tous les citoyens puissent exercer pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et de réunion, et veiller à ce que ces droits et d'autres droits fondamentaux ne soient pas réprimés dans la violence ».

À ce jour, les activités de l'ONU en faveur du développement en République islamique d'Iran n'ont pas été sensiblement touchées par les événements récents. Le Secrétariat continuera de suivre l'évolution de la situation sur le terrain et de tendre la main aux autorités iraniennes afin de contribuer aux efforts visant à répondre aux préoccupations légitimes de la population par des moyens pacifiques, comme l'a souligné le Secrétaire général dans sa déclaration du 3 janvier, et éviter les violences ou les représailles contre les manifestants pacifiques.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zerihoun de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations.

**M<sup>me</sup> Haley** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaite une bonne année à tous les membres du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Au cours de la semaine écoulée, ce qui s'est passé sur le terrain dans l'ensemble de l'Iran est quelque chose dont le monde doit prendre note. Il s'agit d'une expression spontanée de droits de l'homme fondamentaux. Le peuple iranien s'est insurgé dans plus de 79 localités à travers le pays. Il s'agit là d'une démonstration forte d'un peuple courageux qui en a assez de son gouvernement oppressif au point d'être prêt à risquer sa vie en signe de protestation. Le monde doit applaudir son courage. Les voix du peuple iranien doivent être entendues.

Nous avons débattu de la place que les droits de l'homme doivent occuper au sein du Conseil de sécurité. Certains de nos collègues sont d'avis que cette question n'a pas sa place ici. Ils estiment que les droits de l'homme et les libertés fondamentales relèvent exclusivement de la compétence des gouvernements qui les contrôlent. Les

États-Unis ne partagent pas cette opinion. Les droits de l'homme ne sont pas une prérogative des gouvernements. Ce sont des droits inaliénables des peuples. La liberté et la dignité humaine sont indissociables de la paix et de la sécurité. Quand on dénie aux peuples leurs droits, ils résistent, et ce, à juste titre. Quand leurs préoccupations ne sont pas prises en compte, la paix et la sécurité sont inévitablement menacées. Nous l'avons constaté à plusieurs reprises tout au long de l'histoire de l'humanité. Cela été illustré tragiquement par le cas de la Syrie tout récemment. Et ce qui se passe actuellement dans les villes iraniennes confirme cette vérité fondamentale.

Le mépris du régime iranien pour les droits de son peuple a été amplement prouvé depuis des années. Les Iraniens en ont finalement eu assez, et ils l'expriment en descendant dans les rues. Les Iraniens comprennent bien la nature du régime iranien. Ils comprennent que le fait qu'ils n'ont pas voix au chapitre au sein de leur gouvernement a permis au régime de les ignorer et de propager des conflits et de l'instabilité partout. Cela ressort clairement des slogans qu'ils scandent dans les rues. D'après l'ONU, le régime iranien dépense au moins 6 milliards de dollars chaque année à l'appui du régime meurtrier d'Al-Assad en Syrie. Les Iraniens le savent, et c'est pour cela qu'ils disent au Gouvernement : « Lâchez la Syrie. Pensez à nous. »

Le régime iranien dépense des millions de dollars au profit des milices en Iraq chaque année. Chaque année, il donne d'autres millions aux rebelles houthistes au Yémen, notamment en leur envoyant des missiles balistiques qu'ils utilisent pour tirer sur d'autres pays. Pendant ce temps, une famille iranienne typique est 15 % plus pauvre aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a 10 ans, et c'est pour cette raison que les Iraniens réclament : « Pensez à nous ». Le régime accorde aux élites des prêts à faible taux d'intérêt. Il accorde en récompense des contrats de construction à des entreprises corrompues affiliées au Corps des gardiens de la révolution islamique. Il construit des bâtiments sans respecter les normes de sécurité. Des milliers de ces bâtiments se sont effondrés lors d'un séisme qui a coûté la vie à des centaines de personnes. Et les Iraniens clament : « Pensez à nous ». Aujourd'hui, les Iraniens adressent à leur gouvernement un message sans équivoque : « Cessez d'appuyer le terrorisme. Cessez de donner nos milliards à des tueurs et à des dictateurs. Cessez d'utiliser notre richesse pour financer des combattants étrangers et des guerres par procuration. Pensez à nous. »

Des pays épris de liberté de par le monde ont exprimé leur appui à la cause du peuple iranien – le Canada, la Norvège, le Royaume-Uni, Israël, la France, la Suède et d'autres pays membres de l'Union européenne. Nous saluons et nous apprécions toutes leurs déclarations d'appui aux droits de l'homme universels. Toutefois, nous devons faire davantage. Le régime iranien a bloqué l'accès à Internet pour essayer d'empêcher les manifestants de communiquer. Il essaie de réduire le peuple iranien au silence. Nous ne pouvons pas laisser faire. Chaque État Membre de l'ONU est souverain, mais les États Membres ne peuvent pas invoquer la souveraineté pour se défendre quand ils dénie systématiquement à leur peuple leurs droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Je demande à tous mes collègues de se joindre à moi pour amplifier le message du peuple iranien. Je demande en outre au Gouvernement iranien de cesser de bâillonner le peuple et de rétablir l'accès à Internet, car en fin de compte, c'est le peuple iranien qui décidera de son destin. Il faut que cela soit bien clair, les États-Unis se tiennent résolument aux côtés de ceux qui, en Iran, réclament la liberté pour eux-mêmes, la prospérité pour leurs familles et la dignité pour leur pays. Nous ne garderons pas le silence. Les tentatives malhonnêtes visant à taxer les manifestants de marionnettes des puissances étrangères n'y changeront rien. Les Iraniens connaissent la vérité, et nous aussi. Ils agissent de leur propre volonté, en leur propre nom, pour leur propre avenir. Rien n'empêchera les Américains d'être solidaires avec eux.

En 2009, le monde est resté les bras croisés alors que les espoirs du peuple iranien étaient réduits à néant par le Gouvernement iranien. Nous ne garderons pas le silence en 2018. Une fois de plus, les Iraniens se mobilisent. Ils réclament quelque chose qu'aucun gouvernement ne peut légitimement leur refuser : leurs droits de l'homme et leurs libertés fondamentales. Ils lancent un appel : « Pensez à nous ». Si les principes fondateurs de cette institution ont véritablement un sens, nous ne nous contenterons pas d'écouter leur appel; nous allons finalement y répondre. Le régime iranien vient de recevoir un avertissement. Le monde suivra de près ce qu'il va faire.

**M. Delattre** (France) : Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Tayé-Brook Zerihoun, pour ces éléments d'information précis sur les événements récents survenus en Iran. Nous suivons attentivement

la situation sur le terrain, et je voudrais, au nom de la France, exprimer deux messages principaux aujourd'hui.

D'abord, nous sommes réunis cet après-midi sur la situation au Moyen-Orient et plus spécifiquement, sur la question de l'Iran. Chacun sait qu'il existe, au sein du Conseil de sécurité, des points à l'ordre du jour permettant d'aborder et de traiter les différents dossiers relatifs à la paix et à la sécurité internationales dans la région, qu'il s'agisse de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015), du Liban, de la Syrie, du Yémen ou encore de l'Iraq. Dans ce contexte, notre rôle, notre responsabilité est d'être pleinement mobilisés pour trouver une issue aux enjeux et aux crises du Moyen-Orient. C'est dans cet esprit que nous devons absolument préserver l'accord nucléaire avec l'Iran, le Plan d'action global commun, et permettre sa pleine mise en œuvre. Cette approche a recueilli un consensus lors de la réunion du Conseil le 19 décembre dernier (voir S/PV.8143). Cet accord nous engage tous, et l'enjeu est bien de l'appliquer rigoureusement. L'accord nucléaire est en effet l'une des pierres angulaires de la stabilité de l'ensemble de la région. À l'inverse, la perte de cet acquis marquerait pour la région, mais aussi pour la communauté internationale et pour le régime de non-prolifération nucléaire, un grave retour en arrière, potentiellement lourd de conséquences.

Nous devons également veiller à mener un dialogue exigeant et réaliste avec l'Iran pour encadrer et limiter son activité balistique, afin qu'elle ne constitue pas un facteur aggravant de déstabilisation régionale. Nous devons, en outre, maintenir des échanges étroits avec l'Iran pour aborder franchement avec Téhéran les préoccupations que soulèvent son influence au Moyen-Orient et son rôle dans les crises régionales, et plus précisément ses actions en Iraq, en Syrie, au Liban et au Yémen. Dans chacun de ces pays, nous devons trouver les voies et moyens permettant de répondre aux tentations hégémoniques extérieures, qui sont la promesse de l'échec de toute stabilisation. C'est la seule manière d'avancer vers la paix et vers des solutions politiques inclusives aux conflits qui ont bouleversé le Moyen-Orient ces dernières années. Malgré des divergences parfois profondes, et que nous assumons, chacun a besoin de ce dialogue. La France entend rester plus que jamais engagée dans celui-ci, les yeux ouverts, avec lucidité et avec franchise.

Mon deuxième point porte sur la question qui a conduit le Conseil à se réunir aujourd'hui. Je souhaiterais ici exprimer nos inquiétudes face aux violences qui

ont suivi les manifestations des derniers jours en Iran et au nombre de victimes et d'arrestations qu'elles ont provoqué parmi les manifestants. Nous appelons les autorités iraniennes à la retenue, à l'apaisement et au respect des libertés fondamentales, notamment les libertés de conscience, d'expression, de communication et le droit de manifester pacifiquement. Les Iraniens doivent pouvoir manifester pacifiquement en effet et faire valoir leurs opinions. Nous devons rester vigilants afin que ces droits et libertés ne soient pas bafoués. C'est ce que le Président Macron a dit à son homologue iranien, le Président Rouhani, lors de leur entretien le 2 janvier.

Il appartient aux Iraniens et à eux seuls d'engager un dialogue pacifique, qui doit reposer sur le respect des droits et des libertés fondamentales du peuple iranien. Aussi préoccupantes qu'elles soient, les évolutions de ces derniers jours ne constituent pas, en tant que telles, une menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous devons y réagir de manière appropriée, c'est-à-dire avec toute la vigilance requise par les risques de violences contre des manifestants pacifiques, mais en nous gardant de toute instrumentalisation de cette crise, qui ne ferait que renforcer les extrêmes et aurait ainsi l'effet inverse de celui recherché.

En effet, et je conclurai par là, les changements en Iran ne viendront pas de l'extérieur; ils viendront du peuple iranien lui-même.

**M. Inchauste Jordán** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, étant donné qu'il s'agit de la première séance publique du Conseil, je tiens à transmettre une fois de plus les félicitations de l'État plurinational de Bolivie au Kazakhstan pour son accession à la présidence du Conseil ce mois-ci, et à lui exprimer notre appui.

La délégation bolivienne considère que la tenue de cette séance n'est pas une bonne initiative, en ce sens que, comme à d'autres occasions, nous sommes face à une intention claire de la part de certaines missions d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur des questions qu'il n'est pas habilité à examiner. Nous refusons catégoriquement l'intention manifeste de certaines délégations de favoriser la tenue de séances sur des questions qui ne constituent pas des menaces à la paix et à la sécurité internationales, ce qui tôt ou tard entraîne le risque que le Conseil fasse l'objet d'une instrumentalisation à des fins politiques.

Il doit être très clair aux yeux de la communauté internationale que la situation en République islamique d'Iran n'est pas une question qui est inscrite à l'ordre du jour du Conseil, et il nous paraît préoccupant que d'aucuns tentent de l'inscrire de force comme une question portant sur le Moyen-Orient.

La position de l'État plurinational de Bolivie a été exprimée clairement par le Président Evo Morales, qui a condamné dans les termes les plus fermes toute menace d'intrusion ou d'ingérence dans les affaires intérieures visant le peuple et le Gouvernement de la République islamique d'Iran. Nous sommes convaincus que, comme l'histoire l'a démontré, les actions unilatérales et les politiques interventionnistes et de changements de régime n'ont fait qu'entraîner des conséquences humanitaires, sociales et économiques dévastatrices qui continuent d'avoir des incidences, et qui font encore dans certains cas l'objet d'un examen du Conseil de sécurité.

De même, à cette occasion, nous devons nous faire l'écho des nombreuses fois où le Mouvement des pays non alignés a réaffirmé son attachement au respect de la souveraineté, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale des États, de même que de leur égalité souveraine, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, du règlement pacifique des différends et du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force.

Enfin, en tant qu'État, nous sommes convaincus que tout conflit interne, dans n'importe quel État du monde, doit être réglé dans le cadre de ses propres pratiques, et conformément à ses principes souverains, sans aucun type d'ingérence extérieure.

**M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) :** C'est un grand plaisir pour moi, alors que je prends pour la première fois la parole au Conseil de sécurité, de vous souhaiter, Monsieur le Président, une bonne année et de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de janvier. Je vous souhaite plein succès dans vos fonctions.

Je souhaite également féliciter les membres nouvellement élus du Conseil et leur souhaiter plein succès au cours des deux années à venir.

Quarante ans après notre premier mandat au Conseil, je saisis cette occasion pour répéter que nous espérons travailler ensemble et coopérer avec les membres sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil. L'État du Koweït n'épargnera aucun effort, durant son mandat, pour respecter les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et

s'y conformer pleinement, et espère que ses efforts au Conseil permettront de répondre aux aspirations des peuples du monde entier.

Nous avons écouté attentivement la déclaration du Sous-secrétaire général, M. Tayé-Brook Zerioun, et nous nous félicitons des informations qu'il nous a fournies, et saluons ses efforts ainsi que ceux du personnel du Département des affaires politiques. Nous avons pris note de la lettre datée du 3 janvier 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Iran, ainsi que de la déclaration à la presse faite hier par le porte-parole du Secrétaire général, dans laquelle il a indiqué que le Secrétaire général suivait avec préoccupation les derniers événements en Iran et déplorait les pertes en vies humaines enregistrées lors des manifestations.

Nous prenons note avec regret des informations reçues, y compris de la part des autorités iraniennes, faisant état de nombreuses victimes civiles et de la mort de membres des forces de sécurité durant les manifestations et les actes de violence que connaissent plusieurs villes iraniennes depuis plusieurs jours. Nous soulignons à cet égard qu'il est important de respecter la liberté d'expression et le droit de manifester pacifiquement, consacrés par la Constitution de la République islamique d'Iran et le droit international, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques adoptée par l'Assemblée générale en 1966 (résolution 2200 A (XXI)), qui garantit, entre autres, la liberté d'expression et la liberté de réunion.

L'État du Koweït est convaincu qu'il importe de renforcer le rôle de la diplomatie préventive et du Conseil de sécurité en vue de prévenir le déclenchement des conflits et de traiter les événements et les crises dès l'apparition de signes précurseurs susceptibles de constituer une menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Et nous formons le vœu que les manifestations populaires en cours en République islamique d'Iran depuis plusieurs jours ne prendront pas ce cours. Nous soulignons ici qu'il importe de faire face à ces événements dans le respect des principes convenus régissant les relations entre États et consacrés par la Charte des Nations Unies, à savoir le respect de la souveraineté des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures, et le respect des attributions de divers organismes des Nations Unies. Le Conseil est, conformément à l'Article 24 de la Charte, l'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité

internationales et chargé de réagir à toute menace réelle à la sécurité et la stabilité mondiales.

Au cours des dernières années, plusieurs États du Moyen-Orient ont été le théâtre de manifestations et de protestations qui étaient d'abord pacifiques mais qui ont ensuite pris un caractère violent, avec pour résultat un nombre considérable de pertes en vies humaines, la destruction des infrastructures de base et des interventions étrangères qui ont déstabilisé la région et nuis à la paix. Certains de ces événements ont eu des conséquences dramatiques dont a pâti la communauté internationale tout entière. C'est pourquoi nous espérons que cela ne se reproduira plus, que ce soit en Iran ou ailleurs.

La République islamique d'Iran est un pays voisin avec lequel nous entretenons des relations historiques. Nous désirons vivement maintenir avec ce pays des relations amicales, fondées sur le bon voisinage, le respect mutuel, la préservation des intérêts communs et la non-ingérence dans les affaires intérieures. Cela a été confirmé dans toutes nos déclarations faites dans le cadre du Conseil de coopération du Golfe, de la Ligue des États arabes ou de l'Organisation de la coopération islamique, dont nous avons l'honneur aujourd'hui de relayer les préoccupations au sein du Conseil. Nous pensons que la stabilité et la sécurité de l'Iran sont intimement liées à celles de la région et de l'ensemble du monde, et c'est pourquoi nous espérons que les événements qui y ont lieu ne basculeront pas dans la violence. Nous demandons à cet égard aux autorités iraniennes de prendre toutes les mesures et dispositions nécessaires pour l'éviter, de faire preuve d'un maximum de retenue face aux manifestants afin d'éviter qu'il y ait de nouvelles victimes, et de répondre avec sagesse à leurs revendications en vue d'améliorer leurs conditions de vie et d'éviter à la région d'autres tensions et une plus grande instabilité.

**M. Rycroft** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) :  
Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous souhaite la bienvenue à ce poste qui n'est pas de tout repos.

Je tiens également à remercier l'auteur de l'exposé, le Sous-Secrétaire général, M. Zerihoun, de ses mises à jour sur la situation en Iran, et souhaite très chaleureusement la bienvenue à tous les nouveaux membres du Conseil de sécurité. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite coopération avec ces six nouveaux membres afin de renforcer la paix et la sécurité internationales.

Le Royaume-Uni suit de très près les événements en Iran. Nous regrettons les pertes de vies humaines survenues pendant les manifestations. Nous demandons l'arrêt de la violence et au Gouvernement iranien de respecter ses obligations internationales en matière de droits de l'homme dans la manière dont il gère ces manifestations. Il doit y avoir un débat sérieux sur les questions légitimes et importantes soulevées par les manifestants. Je signale à cet égard que le Président Rouhani a dit que les préoccupations des manifestants étaient légitimes et qu'ils avaient le droit de manifester pacifiquement. La population doit pouvoir exercer son droit à la liberté d'expression et manifester de façon pacifique et légale. Nous encourageons les autorités iraniennes à permettre qu'il en soit ainsi.

Personne n'inscrit de force l'Iran à notre ordre du jour. Le Conseil de sécurité est parfaitement habilité, en vertu de l'Article 34 de la Charte des Nations Unies, à

« enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend, afin de déterminer si la prolongation de ce différend ou de cette situation semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. »

Les préoccupations du Royaume-Uni concernant la situation des droits de l'homme en Iran vont au-delà de la manière dont les récents manifestants ont été traités. Le fait qu'il est toujours recouru à la peine de mort, y compris pour les adolescents, la faiblesse de l'état de droit et les restrictions imposées à la liberté d'expression et à la liberté de religion et de croyance sont autant d'éléments très inquiétants. Nous engageons l'Iran à s'acquitter de ses obligations internationales et à respecter les droits des individus à la liberté d'expression, d'opinion et de réunion pacifique. Nous exhortons aussi l'Iran à accorder un accès sans réserve à la Rapporteuse spéciale, pour qu'elle puisse pleinement examiner l'action de l'Iran dans les domaines de préoccupation.

Dans le même temps, il est important de se rendre compte que l'Iran a des intérêts légitimes en matière de sécurité dans la région. L'Iran a énormément souffert pendant la guerre Iran-Iraq. Nous avons collaboré avec l'Iran après le 11 septembre. Le peuple iranien est le représentant d'une civilisation ancienne et importante qui a toute sa place dans le monde moderne, avec une économie moderne. Mais trop souvent, la recherche des intérêts iraniens en matière de sécurité s'effectue d'une manière qui déstabilise et, parfois, menace directement d'autres pays, soutient le terrorisme et a un effet pervers

sur l'économie iranienne. Ces activités régionales risquent d'exacerber les conflits internationaux et menacent la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes vivement préoccupés par l'assistance iranienne fournie à des groupes au Yémen, au Liban, en Syrie et en Iraq, avec entre autres des transferts signalés de pièces de missiles balistiques iraniens et de technologies connexes aux houthistes au Yémen. Ces transferts sont contraires à la résolution 2231 (2015), qui interdit de tels transferts sans l'autorisation du Conseil de sécurité. Ils violent aussi la résolution 2216 (2015), qui interdit la vente ou le transfert d'armes et de matériel connexe aux houthistes. Les tirs de missiles effectués par les houthistes en novembre et décembre visaient des zones civiles. Si les missiles avaient atteint leur cible, ils auraient causé des souffrances et le chaos. Et des informations parues aujourd'hui dans la presse font état d'un nouveau tir. C'est inacceptable. Nous demandons à tous les États Membres d'appliquer les résolutions du Conseil et d'empêcher de telles attaques, qui avivent les tensions régionales et menacent la paix et la sécurité.

Le transfert d'armes aux houthistes contribue également à prolonger le conflit au Yémen et les souffrances de la population yéménite. Comme je l'ai dit précédemment, il est indispensable que l'Organisation des Nations Unies mène une enquête approfondie et informe le Conseil de sécurité de ses conclusions dans les plus brefs délais. Nous appuyons fermement l'appel du Secrétaire général en faveur d'une réunion commune du Comité créé par la résolution 2140 (2014) et du Conseil, en formation 2231. Nous attendons également avec intérêt le rapport que le Groupe d'experts créé par la résolution 2140 (2014) doit présenter ce mois-ci.

Le Royaume-Uni reste pleinement attaché au Plan d'action global commun. C'est, de mémoire récente, un des plus grands succès de la communauté internationale. Nous nous félicitons du respect par l'Iran de ses engagements dans le domaine nucléaire. Nous encourageons tous les États Membres à honorer leurs engagements afin que la population iranienne puisse constater les avantages concrets de cet accord.

Nous encourageons aussi l'Iran à respecter ses engagements, s'agissant en particulier des dispositions énoncées à l'annexe B de la résolution 2231 (2015), comme souligné dans le quatrième rapport du Secrétaire général (S/2017/1030). L'Iran continue d'investir lourdement dans la mise au point de missiles balistiques malgré les sanctions de l'ONU; nous avons vu en 2016 et 2017 des tirs de missiles balistiques qui n'étaient pas conformes

à la résolution. Nous exhortons l'Iran à s'abstenir de ces activités et nous demandons à tous les partenaires de présenter au Conseil de sécurité tout élément de preuve indiquant que l'Iran mène des activités qui ne sont pas conformes à la résolution 2231 (2015).

Pour conclure, n'oublions pas qu'un Iran prospère et stable est dans notre intérêt à tous, au sein de la région et au-delà. Nous continuerons d'encourager l'Iran à se conformer pleinement aux résolutions du Conseil de sécurité, à respecter les droits de l'homme de ses citoyens et à réduire les tensions régionales. C'est la seule manière d'instaurer la paix et la stabilité que nous nous efforçons tous de réaliser.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Puisqu'il s'agit de notre première intervention depuis que nous sommes devenu membre non permanent, je tiens à féliciter la présidence kazakhe de son travail pendant ce mois de janvier.

C'est la cinquième fois que le Pérou siège au Conseil de sécurité et je voudrais tout d'abord rappeler les paroles de l'Ambassadeur Javier Pérez de Cuéllar, qui représenta le Pérou au sein de cet organe de 1973 à 1974. Il avait dit à l'époque que sa délégation apporterait au Conseil son petit capital d'expérience au sein de l'Organisation des Nations Unies et s'attacherait pendant son mandat à examiner avec attention et sérieux les problèmes auxquels elle était confrontée, dans l'intention de contribuer de manière réfléchie et dépassionnée au règlement de ces derniers. Il avait ajouté que le Pérou se proposait d'agir dans le cadre des normes définies par l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies. Le Pérou réaffirme aujourd'hui les observations de l'Ambassadeur Pérez de Cuéllar.

Le Pérou remercie le Sous-Secrétaire général, M. Tayé-Brook Zerihoun, de son exposé et des informations fournies sur la situation que connaît la République islamique d'Iran. À ce sujet, nous déplorons avant tout la perte de vies humaines, rappelons que la liberté d'expression et d'association est un droit inaliénable et soulignons que les autorités iraniennes ont la responsabilité de protéger toutes les personnes et de garantir l'exercice pacifique de leurs droits et libertés fondamentaux. Pour ce qui est de la paix et de la sécurité internationales, nous voudrions saisir cette occasion pour souligner trois éléments.

Premièrement, nous considérons que le Conseil de sécurité, organe qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales,

doit toujours pouvoir concourir à prévenir les conflits, conformément à la Charte des Nations Unies. La situation que connaît l'Iran, un pays particulièrement important pour la stabilité au Moyen-Orient, pourrait à n'en pas douter s'aggraver. Des situations analogues dans d'autres pays de la région ont eu récemment de graves conséquences.

Deuxièmement, le Pérou est convaincu que, pour être crédible, cohérente et efficace, l'action du Conseil doit traduire l'engagement unanime de ses membres, fondé sur une analyse rigoureuse, objective et dépassionnée des faits. Le Conseil a précisément fait preuve de cette unité et de cette rigueur dans le traitement du dossier nucléaire iranien. Son action cohérente, comprenant l'imposition de sanctions, a été essentielle pour aboutir au Plan d'action global commun. Mon pays considère que l'application de cet accord, appuyée et contrôlée par le Conseil, est aujourd'hui essentielle pour préserver le régime de non-prolifération nucléaire, comme en témoigne le fait que ce sujet a été inscrit en tant que question à part entière de l'ordre du jour. Pour le Pérou, la préservation du régime de non-prolifération est une question prioritaire et nous insistons sur la nécessité pour le Conseil de maintenir son unité lorsqu'il examine les questions relatives à l'Iran. Dans cet esprit, nous tenons à souligner l'importance du renforcement du multilatéralisme, de la coopération et du droit international pour relever les défis redoutables auxquels la communauté internationale est confrontée.

Troisièmement, nous notons que la situation actuelle en Iran traduit également la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits de longue date et de portée régionale, qui mettent en évidence le lien entre la paix et la sécurité internationales, le développement et les droits de l'homme. Cela implique, entre autres mesures, le plein respect du droit international et des libertés et droits fondamentaux, ainsi que la promotion de mesures de détente et de confiance, et des processus de dialogue et de négociation. Cela passe également par la participation des femmes et des jeunes dans les processus nationaux pertinents, le désarmement et l'investissement dans le développement durable, la prévention des risques de catastrophes naturelles, la prise en charge urgente des crises humanitaires et, bien entendu, l'accompagnement politique et la coopération de la communauté internationale.

**M<sup>me</sup> Schoulgin Nyoni** (Suède) (*parle en anglais*) :  
Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence, et souhaiter

la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil. Je remercie aussi le Sous-Secrétaire général, M. Tayé-Brook Zerihoun, de son exposé.

Nous avons suivi de près les faits survenus dernièrement en Iran. Nous condamnons l'utilisation excessive de la violence et déplorons avec force les pertes en vies humaines. Le Conseil de sécurité a, essentiellement, une fonction de prévention, et nous devrions constamment examiner les moyens d'assurer le suivi des signes précurseurs de la façon la plus appropriée et la plus constructive, quel que soit le pays concerné ou quelle que soit la situation. Mais nous n'en avons pas moins des réserves quant au format et au timing de cette séance

Pour la Suède et l'Union européenne, les droits de l'homme ont toujours été une question centrale dans nos relations avec l'Iran. La Suède appuie sans équivoque le respect de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit partout dans le monde. Le droit humain de réunion pacifique et de liberté d'expression doit être respecté. Cela doit être le cas en Iran comme dans n'importe quel autre pays. Les griefs exprimés lors des manifestations doivent être entendus et les questions soulevées doivent être réglées par le dialogue, dans le cadre d'un processus démocratique.

Nous avons pris note de la réaffirmation par le Président Rouhani du droit de manifester pacifiquement. Nous attendons des autorités iraniennes qu'elles réagissent aux manifestations dans le strict respect des obligations souscrites par l'Iran au titre du droit international des droits de l'homme. À cet égard, un dialogue suivi et étroit avec l'Iran est de la plus haute importance. La Suède a été en contact avec les autorités iraniennes au sujet des événements qui ont eu lieu dernièrement. Dans un esprit de franchise et de respect, nous avons clairement fait comprendre que nous attendions de toutes les personnes concernées qu'elles s'abstiennent de recourir de façon excessive et disproportionnée à la force et qu'elles garantissent et respectent la liberté d'expression, notamment sur Internet.

Les violations des droits de l'homme en Iran doivent être séparées du Plan d'action global commun. Il est clair que la Suède et l'Union européenne appuient pleinement cet accord. La poursuite de son application est d'une importance cruciale. Cet accord garantit la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, ce qui contribue à la stabilité dans la

région et au-delà. Il contribue de façon significative au renforcement du dispositif mondial de non-prolifération.

**M. Van Oosterom** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, d'assumer votre rôle de Président du Conseil. Je vais donc essayer de dire en kazakh « Merci, Monsieur le Président ».

C'est la première fois que le Royaume des Pays-Bas prend la parole en tant que membre du Conseil de sécurité pour 2018. C'est pourquoi je vais commencer par remercier mon collègue, M. Sebastiano Cardi, Représentant permanent de l'Italie, son adjoint, M. Inigo Lambertini, et toute leur équipe de l'excellent travail accompli en 2017 par l'Italie, dans le cadre de notre mandat partagé au Conseil pour 2017-2018. Je voudrais aussi remercier le Sous-Secrétaire général, M. Zerihoun, de son exposé. Étant donné l'importance que nous attachons au dialogue, nous saluons la présence de l'Iran à la présente séance.

Au cours de mon intervention, j'aborderai trois questions : la situation qui prévaut actuellement en Iran, les droits de l'homme, et la prévention. Je voudrais commencer par le premier point, la situation actuelle en Iran.

Comme le Sous-Secrétaire général vient de le dire, les manifestations anti-gouvernementales en Iran, qui ont commencé à Machhad, se sont propagées dans des dizaines d'autres villes et de zones rurales. Il s'agissait de manifestations légitimes et pacifiques d'Iraniens contre les difficultés sociales et économiques qu'ils rencontrent au quotidien. Nous avons observé un niveau de violence troublant et un nombre de victimes qui s'est élevé à plus de 20 personnes, tandis que nombre d'autres personnes étaient blessées et arrêtées. Comme le Sous-Secrétaire général vient de l'indiquer, la situation en Iran semble s'apaiser.

Nous espérons que la situation en Iran continuera de se stabiliser, en particulier pour ce qui est du recours à la violence. Nous appelons donc toutes les parties à s'abstenir de tout nouvel acte de violence. Nous demandons une fois encore au Gouvernement iranien de lancer un processus global d'établissement des responsabilités. Un tel processus doit traiter de tous les cas de violations graves des droits de l'homme, y compris celles impliquant l'appareil judiciaire et les services de sécurité iraniens. La fin de l'impunité pour ces violations des droits de l'homme est de la plus haute importance.

Ce qui m'amène à mon deuxième point, le respect des droits de l'homme. Le droit de manifester pacifiquement et la liberté d'expression et de réunion sont des droits fondamentaux qui s'appliquent à toutes les personnes dans tous les pays, et l'Iran ne fait pas exception. Ceci a été également souligné par l'Union européenne et ses États membres dans notre récente déclaration du 2 janvier.

À cet égard, nous saluons les déclarations publiques faites par le Président iranien concernant la légitimité des manifestations pacifiques dans le pays, et nous prenons acte de la volonté accrue des autorités iraniennes d'engager le dialogue sur des questions liées aux droits de l'homme. Toutefois, nous avons vu que la République islamique d'Iran a imposé des restrictions, en ligne et hors ligne, à la liberté d'expression, d'opinion, de réunion et de rassemblement pacifique. Le Royaume des Pays-Bas prie instamment la République islamique d'Iran de lever ces restrictions, aussi bien en ligne qu'hors ligne.

Mon troisième point concerne la prévention. En l'absence de droits de l'homme et de libertés fondamentales, il ne peut y avoir de dignité humaine. En l'absence de dignité humaine, il ne peut y avoir de stabilité et de sécurité durables. C'est pourquoi, dans l'optique de la prévention des conflits, le Conseil a la responsabilité d'agir rapidement et avec détermination lorsque les libertés fondamentales sont menacées. Chaque individu a le droit aux libertés individuelles comme la liberté de religion, la liberté d'expression et la liberté de réunion, et chaque individu a des droits électoraux et le droit à un procès équitable. Il ne s'agit pas là de simples mots; il s'agit d'obligations au titre du droit international. Tous les gouvernements sont tenus d'honorer ces obligations.

En conclusion le Royaume des Pays-Bas réitère sa préoccupation au sujet des récents événements survenus en Iran. Nous espérons que la séance d'information d'aujourd'hui servira de mesure préventive pour éviter une nouvelle escalade de la violence. Nous appelons le Gouvernement de la République islamique d'Iran à faire preuve de retenue face à ceux qui exercent leurs droits humains, à lever les restrictions aux libertés fondamentales et à respecter l'état de droit, en faisant répondre de leurs actes ceux qui se sont rendus coupables de violations des droits de l'homme.

Le dialogue est essentiel à cet égard – le dialogue en Iran même pour donner suite aux griefs exprimés, mais aussi dialogue entre l'Iran et la communauté

internationale dans son ensemble. Le Royaume des Pays-Bas est déterminé à jouer son rôle dans un tel dialogue, particulièrement durant cette année où nous siégeons au Conseil.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil. La Pologne est disposée à vous aider, mais nous nous sentons aussi très privilégiés de rejoindre le Conseil aux côtés des nouveaux membres élus, et nous sommes prêts pour une coopération étroite. Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Tayé-Brook Zerihoun, de sa présentation très utile.

La Pologne a suivi avec grande attention les événements qui ont eu lieu dernièrement en Iran. Nous sommes profondément préoccupés par les tragiques pertes en vies humaines. Les parties doivent toutes et sans conditions éviter la violence et exercer le maximum de retenue. Nous tenons aussi à souligner que les droits de l'homme et les libertés fondamentales, comme le droit de se réunir et de manifester pacifiquement et la liberté d'opinion et d'expression, doivent être protégés et respectés conformément aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel la République islamique d'Iran est partie.

L'Iran a une société active avec une jeune composante dynamique qui veut être entendue. Se fondant sur notre expérience historique, la Pologne encourage les deux parties à s'engager dans un dialogue pacifique, meilleur moyen de relever les défis rencontrés par la société iranienne.

La Pologne voudrait également saisir cette occasion pour exprimer sa préoccupation face aux tensions croissantes dans la région. L'Iran peut jouer un rôle constructif et contribuer à la stabilité et à la sécurité régionales. Aussi invitons-nous les autorités iraniennes et les autres pays de la région à œuvrer de concert en faveur de la désescalade des tensions et à éviter toute mesure qui pourrait contribuer à la violence, au sectarisme et à la polarisation.

**M. Tanoh-Boutchoué** (Côte d'Ivoire) : Intervenant pour la première fois en salle du Conseil de sécurité, je voudrais présenter mes vœux de bonne et heureuse année à tous et à toutes. Je voudrais aussi vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier.

Je voudrais, avec votre permission, Monsieur le Président, saluer et remercier les pays sortants, notamment ceux du continent africain, pour le soutien qu'ils nous ont donné afin de nous préparer à entrer au Conseil.

Ma délégation voudrait vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion. Elle voudrait également remercier M. Tayé-Brook Zerihoun, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, pour son exposé sur la situation en Iran. Ma délégation prend note du présent exposé qui nous situe sur les derniers développements de la situation sociopolitique dans ce pays. Elle se réjouit, selon les dernières informations en sa possession, de l'évolution marquée par un retour progressif à la normale sur le terrain et espère que cette tendance se poursuivra dans l'intérêt bien compris du peuple iranien. Fidèle à sa politique de dialogue en situation de crise, la Côte d'Ivoire, mon pays, appelle les parties en présence, notamment, le Gouvernement et les manifestants, à poursuivre dans la voie du dialogue en vue de la résolution pacifique des problèmes à l'origine de la présente situation.

Pour conclure, ma délégation espère que des initiatives diligentes seront prises par les autorités iraniennes en vue de ramener le calme et la sérénité au sein de la population iranienne afin de pouvoir poursuivre dans la concertation les réformes économiques nécessaires devant aboutir au développement du pays.

**M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je voudrais adresser nos meilleurs vœux à tous les membres du Conseil de sécurité en ce début de nouvelle année, en espérant que 2018 nous apportera bonne santé, prospérité et succès dans nos aspirations. Nous félicitons tout particulièrement le Kazakhstan, par l'entremise de l'Ambassadeur Kairat Umarov, de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de janvier, et saluons le dynamisme avec lequel il se propose de mener les travaux du Conseil.

La République de Guinée équatoriale est très honorée de pouvoir siéger pour la première fois en salle du Conseil de sécurité, et je souhaite remercier très sincèrement tous les États Membres de l'ONU de la confiance qu'ils ont accordée à notre pays. Nous tenons en particulier à remercier tous les membres du Conseil de sécurité, tant actuels que sortants, à savoir le Japon, le Sénégal, l'Égypte, l'Ukraine, l'Italie et l'Uruguay, de leur appui précieux tout au long de ces derniers mois. J'exprime également notre reconnaissance à tous les membres du Département des affaires politiques du

Secrétariat de l'ONU et, en particulier, aux chargés d'affaires du Conseil de sécurité pour tout leur soutien.

La situation en République islamique d'Iran dont nous sommes saisis aujourd'hui est liée aux manifestations survenues dans diverses villes du pays. Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale reconnaît le droit des citoyens à manifester, comme prévu par le système juridique iranien. Les manifestations doivent être l'expression pacifique du peuple et être réglementées par la loi pour ce qui est de leur convocation, de leur déroulement et de leur conclusion, dans le plein respect du droit de ceux qui ne les appuient pas.

La situation des droits de l'homme en Iran ne relève pas de l'ordre du jour de Conseil de sécurité, étant donné qu'elle ne constitue pas, en principe, une menace pour la paix et la sécurité internationales. Les questions des droits de l'homme doivent être principalement abordées et examinées, comme d'ailleurs cela a été le cas jusqu'ici, dans les enceintes compétentes de l'ONU, en l'occurrence le Conseil des droits de l'homme et la Troisième Commission, en respectant toujours le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, tel qu'énoncé dans la Charte de Nations Unies.

La République de Guinée équatoriale est convaincue que tout différend doit être réglé en recherchant sans relâche une solution pacifique par la voie de la concertation et du dialogue, conformément aux principes du droit international et dans le strict respect des droits de l'homme. C'est pourquoi la Guinée équatoriale considère qu'un dialogue franc et inclusif est le seul moyen de résoudre la situation en Iran et qu'à cet égard, les Iraniens eux-mêmes doivent pouvoir trouver des solutions à leurs problèmes en tant que frères en utilisant leurs institutions légitimes démocratiquement élues dans le strict respect de la primauté du droit.

Enfin, nous remercions de son exposé le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Tayé-Brook Zerihoun, qui nous a fourni des informations à jour sur l'évolution de la situation concernant les manifestations en République islamique d'Iran, et sommes heureux d'apprendre que ces manifestations s'apaisent. Nous espérons que cela ouvrira la voie à un dialogue entre Iraniens afin de résoudre en interne la situation dans laquelle se trouve le pays.

**M. Alemu** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous exprimer Monsieur le Président, ma joie pour votre accession à la présidence du Conseil

de sécurité. Je sais que nous pouvons compter sur votre sagesse.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil et les assurer de notre volonté de travailler en étroite coopération avec eux, comme nous l'avons fait avec les collègues qui nous ont quittés récemment à la fin de leur mandat et dont nous saluons les contributions.

Je tiens à remercier le Sous-Secrétaire général, M. Tayé-Brook Zerihoun, de son exposé très factuel sur la question dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous avons également pris note de la déclaration du Secrétaire général, publiée il y a deux jours. Je voudrais évoquer, en toute humilité, quelques points en rapport avec les événements de ces derniers jours en Iran.

Premièrement, nous n'avons aucune raison de contester l'argument selon lequel il n'est pas pertinent d'aborder des questions relatives aux droits de l'homme au sein de cette enceinte. Ce dont nous ne sommes pas convaincus, c'est de savoir si le Conseil de sécurité est l'instance appropriée pour ce genre de discussions. Le débat sur cette question n'est pas encore clos. Ce qui nous préoccupe un peu, c'est que cela n'est pas de nature à améliorer les perspectives d'unité au sein du Conseil, à un moment où cette unité revêt une importance capitale. Il ne s'agit pas de paroles en l'air : nous attachons beaucoup d'importance à cette question.

Il ne fait aucun doute que nous traversons une période très difficile et complexe de l'histoire mondiale, où beaucoup de questions exigent davantage de coopération entre les pays, en particulier entre les membres du Conseil. S'agissant de la question du Moyen-Orient, il faut impérativement saisir toutes les chances qui s'offrent à nous pour que les efforts diplomatiques portent leurs fruits. Tous les pays ont la responsabilité de contribuer à la réalisation de cet objectif. L'Iran a également une lourde responsabilité à cet égard, tout comme d'autres acteurs, y compris nous-mêmes au sein de notre région.

Sans nous poser en donneurs de leçons, nous sommes fermement convaincus qu'il faut tout mettre en œuvre pour que l'Iran contribue à la paix et à la stabilité régionales. Cela est très important pour le monde en développement et l'Afrique, qui espèrent vivement que l'environnement mondial sera favorable à la réalisation du Programme 2030 et à la concrétisation de la promesse faite en 2015 d'éliminer la pauvreté extrême. La paix dans la péninsule coréenne contribuerait à cet objectif,

tout comme la paix au Moyen-Orient – à laquelle l'Iran doit et peut contribuer. Il ne fait aucun doute qu'il faut aborder aussi franchement que possible les préoccupations des uns et des autres à cet égard, tout en soulignant l'impératif de respecter à tout moment les principes du droit international régissant les relations entre les États.

Pour terminer, pour ne pas donner l'impression de donner des leçons de morale, je voudrais réitérer pourquoi, en tant que pays, nous attachons une grande importance à ces principes : nous agissons ainsi à cause de ce qui nous est arrivé, car nous sommes le seul pays à avoir été abandonné par la Société des Nations lorsque ces principes ont été bafoués de façon flagrante à notre détriment.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, la Chine tient à féliciter le Kazakhstan pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci et à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité.

Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Zerihoun, de son exposé.

La question inscrite à l'ordre du jour de la présente séance est la situation au Moyen-Orient. Je voudrais exprimer la position de principe de la Chine à ce sujet. Nous sommes préoccupés par l'évolution récente de la situation dans certaines régions du Moyen-Orient. Certains pays connaissent des guerres et des conflits tandis que les questions brûlantes complexes étroitement liées les unes aux autres et la propagation et l'essor des forces terroristes font peser une menace grave sur la paix et la sécurité internationales. La Chine espère que les pays de la région et la communauté internationale œuvreront de concert pour améliorer la situation au Moyen-Orient le plus rapidement possible et définir une voie appropriée vers la paix, la stabilité et le développement dans la région.

Premièrement, nous appelons à une solution politique aux questions brûlantes dans la région. Toutes les parties doivent jouer un rôle constructif et promouvoir constamment le dialogue et les consultations pour parvenir à une solution durable qui tienne compte des intérêts de toutes les parties.

Deuxièmement, il faut lutter résolument contre le terrorisme, en appliquant des normes uniformes et en usant de tous les moyens possibles pour éliminer les causes profondes du terrorisme.

Troisièmement, il faut respecter les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et d'autres règles fondamentales régissant les relations internationales, ainsi que l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays de la région.

Quatrièmement, nous devons encourager les pays de la région à renforcer le dialogue pour promouvoir l'entente et la confiance.

La question palestinienne est au cœur des problèmes qui se posent au Moyen-Orient. La communauté internationale doit continuer d'appuyer la solution des deux États et œuvrer en faveur des négociations israélo-palestiniennes et d'un règlement global, juste et durable de la question palestinienne, le plus rapidement possible. La communauté internationale doit continuer de privilégier une solution politique à la situation en Syrie et continuer d'appuyer les Nations Unies dans le cadre de leurs bons offices visant à promouvoir un règlement global, juste et approprié de la situation en Syrie, dans les plus brefs délais.

Conformément à la Charte des Nations Unies, la responsabilité principale du Conseil est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité ne doit donc pas débattre des affaires intérieures d'un pays ni de la situation des droits de l'homme dans un pays donné.

La Chine prend note de l'évolution récente de la situation interne en Iran et espère que, grâce aux efforts du Gouvernement et du peuple iraniens, l'Iran maintiendra sa stabilité et parviendra au développement. La situation en Iran ne présente aucune menace pour la paix et la sécurité internationales et ne figure pas à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. L'examen par le Conseil de la situation interne de l'Iran n'est pas conforme aux responsabilités du Conseil telles qu'elles sont définies dans la Charte des Nations Unies et ne contribue pas au règlement des problèmes internes de l'Iran.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je me faisais une joie à la perspective de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à ces vos fonctions, le 9 janvier à l'occasion de la première réunion ordinaire du Conseil de sécurité, mais la délégation des États-Unis ne m'a laissé d'autre choix que de le faire aujourd'hui. Cela vaut également pour les nouveaux membres du Conseil, que je suis heureux de voir dans cette salle. Je me réjouis à la perspective de coopérer étroitement et de façon productive avec eux. Je voudrais également remercier certains de mes collègues

qui viennent de quitter le Conseil, que je vois dans la salle aujourd'hui.

Aujourd'hui, malheureusement, nous sommes de nouveau témoins de la façon dont les États-Unis utilisent à mauvais escient cette enceinte qu'est le Conseil de sécurité. Pourquoi les États-Unis, qui sont un membre permanent du Conseil de sécurité et l'un des auteurs de la Charte des Nations Unies, sapent-ils l'autorité du Conseil en tant qu'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales? Il est évident pour tout le monde que la question à l'examen aujourd'hui ne correspond pas aux prérogatives du Conseil au titre de la Charte. Et les références faites aujourd'hui à l'Article 34 de la Charte en ce qui concerne la situation sont tout à fait déplacées. Cela devrait sauter aux yeux de quiconque relit l'Article 34.

Nous avons à de nombreuses reprises appelé l'attention sur le fait qu'il est inadmissible de recourir à des prétextes inventés pour inscrire des questions de pure politique interne à l'ordre du jour. Pourquoi les États-Unis ont-ils recouru à ce stratagème aujourd'hui, alors que la situation interne en Iran est déjà en train de se normaliser? Au passage, nous devrions remercier Washington pour cela, étant donné que ses messages énergiques pour encourager et motiver le peuple iranien ont largement contribué à unir la société iranienne autour d'un sentiment anti-américain. Il semblerait qu'une allergie irrationnelle à l'Iran ait aveuglé les États-Unis au sujet de ce qu'il se passe vraiment là-bas, leur faisant prendre leurs désirs pour des réalités. Il va sans dire que nous déplorons les pertes humaines qu'ont provoqué des manifestations qui sont loin d'être pacifiques. Mais laissons l'Iran régler ses problèmes, d'autant que les événements sont en cours.

On disperse l'énergie du Conseil. Au lieu de la diriger vers le règlement des graves situations de crise en Afghanistan, en Syrie, en Libye, en Iraq, au Yémen, en République populaire démocratique de Corée et en Afrique, les États-Unis proposent de s'ingérer dans les affaires intérieures des États. Mais nous ne voulons pas participer à la déstabilisation de l'Iran ou de tout autre pays. Nous ferions mieux de procéder à une évaluation objective de la situation concernant un règlement au Moyen-Orient, notamment la question de Palestine. Si nous suivions cette logique jusqu'au bout, alors nous aurions dû convoquer une séance du Conseil de sécurité après les événements tristement célèbres de Ferguson, dans le Missouri, ou lorsque la force a été utilisée pour déloger le mouvement «Occupy Wall Street» à

Manhattan. Ou peut-être devrions-nous convoquer une séance du Conseil lorsqu'un pays occidental connaît une vague de manifestations?

Nous n'avons pas à chercher très loin dans l'histoire pour citer de nombreux événements qui ont été la conséquence d'agissements à court terme impliquant une ingérence dans les affaires intérieures et des tentatives de renverser des régimes contestables et d'imposer des modèles tout faits de démocratie. C'est malheureusement en raison des nombreux exemples de violations et de mépris des principes fondateurs de la Charte, tels que l'indépendance et l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et le règlement pacifique des conflits, que la situation dans de nombreux pays du Moyen-Orient, qui jusqu'à il y a peu étaient stables, a pris une tournure terrifiante. L'occupation de l'Iraq sous un prétexte ouvertement fallacieux, et dont les effets continuent à ce jour de se faire lourdement sentir sur la population iraquienne; la manipulation grossière du mandat du Conseil qui a déclenché une destruction et un chaos absolus en Libye; l'incitation méthodique aux luttes intestines en Syrie et les collusions avec les terroristes dans ce pays; la guerre au Yémen – toutes ces plaies béantes continueront de rappeler à notre attention l'idéologie pernicieuse qui se cache derrière les manoeuvres géopolitiques et autres tentatives de contrôler la destinée d'autres États et d'autres peuples. Toutefois, ils préfèrent ne pas se souvenir de ces choses, et lorsque nous les leur rappelons, faire semblant de n'avoir rien à voir avec elles.

On nous demande parfois pourquoi nous continuons de faire preuve d'une certaine prudence à l'égard de la notion de prévention de l'extrémisme violent. L'attitude de la délégation des États-Unis vis-à-vis de ce qu'il se passe en Iran est un excellent exemple en ce qu'elle illustre l'essence de nos inquiétudes. On nous dit que l'origine des problèmes est la répression des manifestations pacifistes et le régime cruel et antidémocratique; on dresse des parallèles avec les événements de 2011 en Syrie; on déclare une menace à la paix et à la sécurité internationales, préparant ainsi le terrain à une nécessaire ingérence extérieure dans les affaires intérieures de l'Iran. De cette manière, on dessine les contours de la vision de l'extrémisme violent et de ses facteurs défendue par les États-Unis et un certain nombre d'autres pays. Pendant ce temps, les incitations extérieures et les appels à de prétendus changements risquent de contribuer à la radicalisation et à la violence, que ce soit en Iran ou ailleurs.

En réalité, la séance d'aujourd'hui n'est pas organisée dans un souci de déployer des efforts pour protéger les droits de l'homme et les intérêts du peuple iranien; il s'agit ni plus ni moins d'une tentative déguisée d'exploiter les événements actuels pour poursuivre la politique visant à remettre en cause le Plan d'action global commun adopté pour régler la question du programme nucléaire iranien. Berlin et Paris ont fait part de la même analyse. Selon nous, les tentatives délibérées d'affaiblir ou de miner l'adhésion de la communauté internationale au Plan d'action sont inacceptables, si on considère que ce dernier est la réussite fondamentale de ces dernières années dans le domaine de la non-prolifération nucléaire et des efforts diplomatiques visant à préserver la paix et la sécurité régionales et internationales, et ce d'autant plus que l'Agence internationale de l'énergie atomique a systématiquement confirmé que l'Iran respectait pleinement ses obligations. À l'inverse, les États-Unis continuent d'introduire des restrictions unilatérales qui vont directement à l'encontre du droit international. Nous continuons de nous demander s'ils disposent d'autres moyens que les sanctions dans leur boîte à outils diplomatique.

Au lieu de tenter d'inciter le Conseil de sécurité à s'ingérer dans les affaires intérieures des États, il serait préférable de faire en sorte qu'il appuie les initiatives utiles visant à renforcer le dialogue régional sur les questions de sécurité, dans un cadre qui permettrait d'apporter des réponses à nombre de nos questions et inquiétudes. La Russie a proposé une initiative pour l'adoption de mesures de confiance dans la région du golfe Persique. La disposition pertinente de la résolution 598 (1987), qui prie le Secrétaire général, en consultation avec les parties prenantes régionales, d'examiner les mesures susceptibles de renforcer la sécurité et la stabilité, n'est toujours pas mise en oeuvre à ce jour. Il serait utile d'examiner les idées du Secrétaire général pour lancer un processus de dialogue politique visant à régler les divergences entre les principaux pays de la région.

J'espère qu'il n'y aura plus de séance de ce genre sous votre présidence, Monsieur le Président, ni sous la prochaine, et que le Conseil s'occupera du travail qui lui a été confié en vertu de la Charte des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Kazakhstan.

Je remercie tout d'abord le Sous-secrétaire général Zerihoun de son exposé complet et factuel.

La position du Kazakhstan est parfaitement cohérente et repose entièrement sur le respect des normes et principes du droit international. Le Conseil de sécurité traite de questions portant sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et respecte la souveraineté des États. Nous déplorons les pertes humaines en République islamique d'Iran, mais le Kazakhstan considère que la situation dans ce pays est une question nationale qui ne relève pas du mandat du Conseil de sécurité, étant donné qu'elle ne représente pas une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Toutefois, nous devons être très vigilants, et nous réaffirmons l'importance de maintenir la stabilité dans le monde et au Moyen-Orient en particulier, en réduisant la violence et en prévenant l'apparition de nouvelles tensions. Nous avons déjà trop de questions à régler dans cette région. Nous pensons sincèrement que les conflits doivent toujours être réglés par des moyens pacifiques afin d'éviter toute escalade de la violence et de ne pas en faire un prétexte pour les forces extrémistes. Par conséquent, nous nous associons aux autres orateurs pour appeler l'Iran à restaurer la confiance au sein de sa société et le respect mutuel entre tous les groupes sociaux concernés. Nous notons que le niveau des tensions en Iran a diminué et que la situation se normalise peu à peu. Nous espérons que cette tendance se poursuivra et qu'un règlement pacifique finira pas être trouvé, sur la base de la tolérance mutuelle et de la sagesse du peuple de la République islamique d'Iran.

Quels que soient les récents événements survenus en Iran, ils ne doivent pas remettre en question la viabilité du Plan d'action global commun relatif au programme nucléaire iranien. La communauté internationale doit rester attachée au Plan d'action, qui est une réussite et qui constitue un facteur de sécurité régionale.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Khoshroo** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La mesure prise par les États-Unis de saisir le Conseil de sécurité des manifestations en Iran, auxquelles participent certains de nos citoyens pour exprimer leurs griefs légitimes – dont certains exacerbés par les États-Unis eux-mêmes, au mépris de leurs obligations au titre du Plan d'action global commun – est un abus de son pouvoir par un membre permanent et une atteinte au Conseil lui-même. Il est fâcheux que, malgré

la résistance de certains de ses membres, le Conseil se soit laissé exploiter par le Gouvernement actuel des États-Unis en tenant une séance sur une question qui ne relève pas de son mandat, ce qui expose au grand jour l'incapacité du Conseil à s'acquitter de sa véritable responsabilité, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil de sécurité se discrédite lorsqu'il examine une question qui est de nature purement intérieure, alors que, comble de l'abjection, il ne lève même pas le petit doigt lorsqu'il s'agit de problèmes réels, tels que l'occupation de longue date du territoire palestinien – qui correspond à la question inscrite à l'ordre du jour de la présente séance – et le bombardement sans discernement du Yémen ces trois dernières années, qui a déjà fait des milliers de victimes et provoqué la famine, des maladies et des destructions à la population yéménite. Tous ces échecs du Conseil sont imputables à l'approche obstructionniste de la délégation des États-Unis, et la liste en est interminable.

Ceci n'est rien moins qu'une nouvelle tentative désespérée du Gouvernement des États-Unis de pratiquer la fuite en avant, car il a perdu toute once d'autorité morale, politique et juridique et de crédibilité aux yeux du monde entier. Après les actes de perturbation entrepris par le Gouvernement des États-Unis, son mépris du droit international et son manque de respect pour les pratiques du comportement civilisé dans la politique internationale, il recherche maintenant désespérément n'importe quel moyen de rester à flot.

La liste des actes d'intimidation des États-Unis à l'Organisation des Nations Unies est longue, mais ceci en est un exemple grotesque. Les affaires purement intérieures d'une nation – en l'occurrence, des manifestations que le Gouvernement iranien a abordées avec le plus grand respect pour les droits des manifestants et qu'il a essayé de traiter pacifiquement par tous les moyens possibles, malgré des agents infiltrés violents et un encouragement direct par des forces étrangères, y compris le Président des États-Unis – ne sauraient être le sujet d'un débat de l'organe le plus important du monde pour la sécurité.

Je serais négligent si je ne mentionnais pas, pour ceux qui ne s'en souviennent peut-être pas, la longue histoire des interventions des États-Unis dans les affaires intérieures de l'Iran. Une tendance constante de perturbations dans le cours du processus de démocratisation en Iran peut être retracée jusqu'au coup d'État perpétré par les États-Unis en 1953 contre

le Premier Ministre iranien démocratiquement élu. Les actes hostiles se sont intensifiés une fois que les Iraniens se sont soulevés pour renverser leur dictateur au pouvoir, qui, comme on pouvait s'y attendre, était fort apprécié par le Gouvernement des États-Unis. Depuis lors, les États-Unis ont notamment soutenu des tentatives de coup d'État militaire et des actes de sabotage en Iran; ont imposé des sanctions illégales, inhumaines et unilatérales contre des Iraniens ordinaires; ont appuyé inconditionnellement Saddam Hussein dans sa guerre destructrice de huit années contre les Iraniens, y compris en lui fournissant des armes chimiques; et se sont même directement engagés dans un affrontement militaire avec l'Iran pour défendre Saddam. J'ajouterai les 290 vies innocentes perdues – y compris 66 enfants – à bord du vol 655 d'Iran Air, qui a été abattu en juillet 1988 par la marine des États-Unis dans le golfe Persique. Je serais négligent si je ne rappelais pas que les États-Unis ont décoré de façon éhontée le commandant qui avait donné l'ordre de tirer.

Si le Président Trump est peut-être épris du fait qu'aucun manifestant n'a protesté contre sa présence dans notre région il y a quelques mois – il ne sait peut-être pas qu'ils n'ont pas le droit de protester –, il n'en demeure pas moins que, dans tous les pays démocratiques, les citoyens descendent de temps à autre dans la rue pour protester contre telle ou telle chose, et l'Iran ne fait pas exception à cet égard. Dans tous les pays, les forces de sécurité – que ce soit la police, la garde nationale ou d'autres – sont présentes pour veiller à ce que les manifestations restent pacifiques et l'Iran, encore une fois, n'y fait pas exception. Toutefois, lorsque les États-Unis accusent l'Iran de réprimer les manifestations, on ne peut qu'avoir le souffle coupé par tant d'hypocrisie, lorsqu'on voit des images des manifestants de « Occupy Wall Street » qui sont battus et traînés par des policiers des États-Unis; ou, pour remonter dans le temps, lorsque des soldats de la Garde nationale avaient tiré sur des étudiants qui manifestaient pacifiquement à l'Université de Kent State et en avaient tué plusieurs; ou en regardant des films des manifestations à l'extérieur de la Convention nationale démocrate à Chicago en 1968.

Plus récemment, nous pouvons faire un retour en arrière jusqu'aux émeutes de 1992 à Los Angeles à la suite du passage à tabac brutal de Rodney King par des policiers. Les meurtres d'Afro-Américains innocents par les forces de l'ordre se sont poursuivis sans relâche, comme nous le savons tous, lorsque les soldats californiens de la Garde nationale, la 7<sup>e</sup> division

d'infanterie et la 1ère division des Marines ont été appelés pour rétablir l'ordre. Au total, 63 personnes ont été tuées pendant le soulèvement, 2383 ont été blessées et plus de 12000 ont été arrêtées. Je ne me souviens pas qu'un seul membre du Conseil de sécurité ait demandé un débat sur cette question lorsque des militaires des États-Unis ont été impliqués pour réprimer des troubles intérieurs. Il n'y a pas eu non plus de débat en 1993, lorsque le Federal Bureau of Investigation a lancé un raid lors du siège des « Branch Davidians » à Waco, au Texas, après une épreuve de force de 51 jours, et a tué 83 hommes, femmes et enfants, dont la vaste majorité étaient entièrement innocents du moindre crime. Il serait bon que l'Ambassadrice des États-Unis – qui avait peut-être d'autres priorités au moment où ces faits se sont produits – se renseigne sur ces parodies de justice commises sur le sol des États-Unis avant de condamner d'autres pays pour des faits beaucoup moins graves.

Mais ce ne sont pas seulement les États-Unis qui ont des antécédents peu enviables lorsqu'il s'agit de confronter les manifestants. En 2005, en France, M. Nicolas Sarkozy, le Ministre de l'intérieur de l'époque, a proclamé une politique de tolérance zéro à l'égard des manifestations émanant des banlieues défavorisées de Paris et d'autres grandes villes françaises, appelant les manifestants – surtout des immigrés pauvres – de la « racaille ». Après près de 3000 arrestations et plusieurs morts, les troubles ont été réprimés, mais sont réapparus sous de multiples autres formes, le plus récemment en 2017, lorsque le viol par la police d'un jeune citoyen français d'origine africaine a encore une fois déclenché des manifestations. Néanmoins, je ne me souviens pas que le Conseil de sécurité ait été convoqué pour un débat à ce sujet.

En 2011, au Royaume-Uni, M<sup>me</sup> Theresa May, la Ministre de l'intérieur de l'époque, a totalement condamné la violence pendant des manifestations dans son pays, en disant qu'un tel mépris pour la sûreté et les biens publics ne serait pas toléré. Entre-temps, M. David Cameron, le Premier Ministre, avait prévenu les émeutiers :

« Vous ressentirez toute la force de la loi. Et si vous êtes assez âgés pour commettre de tels crimes, vous êtes assez âgés pour en subir le châtement. »

En quelques jours seulement, il y a eu 3 100 arrestations. Les autorités ayant été informées qu'elles pouvaient ignorer les directives existantes en matière de peines, deux jeunes hommes qui avaient encouragé les émeutes

via Facebook – sans que personne ne suive leur appel aux troubles, ont été condamnés à quatre ans de prison. Je n'ai souvenir d'aucun pays ayant jamais porté la manière dont il a été réagi à des protestations similaires dans les démocraties se disant civilisées à l'attention du Conseil de sécurité, et encore moins convoqué un débat.

Nous avons en notre possession des preuves irréfutables que les violences en Iran commises à l'instigation d'une poignée de manifestants – et qui ont pour certaines entraîné la mort de policiers et membres des forces de l'ordre – ont été clairement orchestrées depuis l'étranger. Ces éléments violents sont apparus dans la foule des manifestants dès vendredi soir, au tout début des protestations. Dès cet instant, la marque d'éléments extérieurs à l'Iran, notamment des agitateurs basés aux États-Unis et en Europe, a commencé à être visible. Entre autres incitations à la violence, on a encouragé les manifestants, mode d'emploi à l'appui, à fabriquer et à utiliser des cocktails Molotov, à s'emparer des dépôts de munitions et à fomenter un soulèvement armé.

Un ressortissant des États-Unis a utilisé les réseaux sociaux pour appeler au meurtre de 120 membres de nos forces de sécurité ainsi que leurs familles, jusque dans leurs maisons si nécessaire. Ce même citoyen des États-Unis a déclaré, publiquement et en toute impunité, à un média américain qu'il fallait incendier les mosquées et les commissariats. De toute évidence, et nous ne sommes pas les seuls à le dire, les responsables de Telegram Messenger ont décidé de bloquer certains de ces canaux d'incitation à la violence au prétexte qu'il y avait une ligne à ne pas franchir.

Les médias traditionnels se sont largement faits l'écho de tout ces faits. Dans un cas, un homme au casier judiciaire bien rempli s'est emparé d'un camion de pompiers qu'il a projeté contre une voiture, en tuant le conducteur et son fils de 12 ans. Des voyous en ont également profité pour piller des boutiques et des banques. En somme, le droit constitutionnel et légitime de manifester pacifiquement – qui est respecté depuis la Révolution islamique, comme l'a très clairement réaffirmé mon gouvernement – a été utilisé et détourné à des fins de vandalisme et de hooliganisme, avec dans plusieurs cas usage d'armes à feu.

Le Président Trump et plusieurs autres politiciens américains se sont joints à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et à ses parrains dans la région pour inciter ouvertement à la violence et l'encourager. Le comble du paradoxe, c'est que c'est le pays dont le

Président fait jeu commun avec ceux qui sèment la violence et la destruction en Iran qui a demandé à son ambassadrice à l'ONU, elle-même connue pour ses remarques ignorantes et belliqueuses contre mon pays, de convoquer un débat au Conseil de sécurité sur cette question.

En fait, ce serait plutôt à l'Iran de demander un débat et une enquête pour déterminer pourquoi et comment on permet, en toute impunité, à des éléments étrangers d'encourager et de promouvoir l'agitation et la violence dans un État souverain et Membre fondateur de l'ONU. Nous pourrions, par exemple, discuter des raisons qui font que les États-Unis n'ont pas, malgré les demandes officielles répétées, réussi à empêcher les incitations à la violence et au meurtre de civils innocents lancées depuis leur territoire ou pourquoi certains pays européens continuent d'accorder l'asile à des terroristes qui incitent en ce moment même à la violence et au soulèvement armé. Nous pourrions aussi nous demander pourquoi, en dépit des preuves manifestes, des sites Internet et des réseaux sociaux qui prônent et enseignent la fabrication et l'utilisation de cocktails Molotov et appellent les individus à prendre les armes et à semer la mort en Iran opèrent librement sur leur territoire? Voilà les vraies questions qui doivent être examinées.

Pour que cette farce ne soit pas qu'une perte de temps pure et simple, je voudrais évoquer un autre

sujet dont le Conseil n'a pas encore parlé, à tort. La libre circulation de l'information a entraîné dans son sillage son lot de fausses nouvelles et autres guerres de l'information. Ce sont là des menaces qui se posent à tous les pays libres et souverains, et nous ne sommes pas les seuls à penser qu'il faut trouver une solution à ce problème. Dernièrement, le Président français, M. Macron, a lui aussi salué les efforts déployés pour accroître la transparence en ce qui concerne la propriété des sites Web, y compris leur financement depuis l'étranger, et donner plus de moyens aux pouvoirs publics afin de lutter contre toutes les tentatives de déstabilisation menées par des chaînes de télévision contrôlées ou influencées par des États étrangers. Il a également proposé de lutter contre l'utilisation des réseaux sociaux comme moyen de propagande par l'adoption de lois visant à rendre publiques les sources de financement de certains contenus sponsorisés.

De telles mesures sont nécessaires non seulement pour combattre la désinformation, les personnes qui provoquent des émeutes et l'ingérence électorale mais aussi, et c'est plus inquiétant, pour lutter contre les terroristes, notamment l'EIIL. Or cette lutte n'est pas à somme nulle : soit nous vaincrons ensemble, soit nous perdrons ensemble.

*La séance est levée à 16 h 45.*